

Concours ÉCOLES FLEURIÉES

pour un
développement durable
et citoyen



Il était une fois...

Le concours* **Écoles Fleuries** pour un **développement durable et citoyen**

En 1967, à l'occasion des Floralies d'Orléans, les Délégués Cantonaux du Loiret proposent le fleurissement des établissements d'enseignement public.

En 1973, le Congrès des DDEN vote le principe d'actions de fleurissement.

En 1974, la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale initie le Concours des Écoles Fleuries avec le patronage du ministère de l'Éducation nationale. Ce concours est réservé aux écoles maternelles et élémentaires publiques et aux établissements affiliés à l'Association Nationale des Communautés éducatives (ANCE) dans dix départements.

En 1975, toutes les Unions ont pu participer à cette action. Le succès est immédiat. Succès renouvelé chaque année grâce à l'engagement et à la fidélité des DDEN et des écoles publiques engagées dans des projets d'école aux finalités éco-citoyennes incontestées depuis plus de 50 ans.



Le concours Écoles Fleuries

LES OBJECTIFS

Les Écoles Fleuries répondent aux ambitions des différents domaines du socle de compétences et de connaissances et aident à l'élaboration de la conscience citoyenne des jeunes.

La dimension éducative, la démarche pédagogique, le travail d'équipe et l'esprit coopératif donnent du sens aux activités scolaires et favorisent l'accrochage scolaire des jeunes. La réalisation d'un projet créatif commun contribue au mieux vivre, filles et garçons, au sein de leur environnement scolaire.

Tout en stimulant la créativité et la sensibilité des élèves, les actions pédagogiques développent leur éveil :

- au développement durable, aux actions éco-responsables,
- au respect de la nature, à sa protection et à sa préservation,
- à la prise de conscience de la nécessaire sauvegarde de la biodiversité et de la planète Terre
- à la gestion de l'eau et du tri-sélectif.

En participant aux Actions et au Concours des Écoles Fleuries, les élèves conjuguent trois pôles éducatifs : apprendre, produire et vivre ensemble. L'environnement et la nature suscitent toujours autant d'intérêts chez les jeunes, aussi, cultiver, c'est se cultiver.

LES MOYENS

Organisé depuis 1974 par les DDEN, avec le Haut patronage du ministère de l'Éducation nationale, « le Concours des Écoles Fleuries » est un projet éducatif de sensibilisation aux approches esthétiques et au développement durable afin de permettre aux élèves :

- D'agir sur leur environnement scolaire et de l'améliorer.
- D'observer, sur le terrain, les saisons et la végétation pour en comprendre et respecter toutes leurs spécificités.
- D'aborder les apprentissages et les compétences en situation réelle, de partager et de respecter le travail de chacun au service d'un projet commun.

La coopération entre enseignants, avec les parents d'élèves, les élus locaux, le DDEN de l'école, le personnel d'éducation, les agents municipaux, des professionnels de l'horticulture, l'expérience des anciens permet de valoriser et de concrétiser ce projet éducatif.

La visite de jardins publics, de serres municipales (avec les jardiniers de la ville), de marchés aux fleurs, de jardineries, de jardins privés; le troc ou vente de plants, graines, pots, réalisés par les enfants; les reportages photos, vidéos, le journal de l'école, le bulletin municipal, les activités d'expression autour du thème (théâtre, expression écrite, poésie, recettes, coopération intergénérationnelle, arts plastiques, démarches scientifiques, etc.).

LES CHAMPS D'INTERVENTION

Les actions éco-citoyennes offrent aux élèves une activité qui les responsabilise sur du long terme. Les compétences développées sont plurielles : développement du sens de l'observation, la curiosité, l'esthétique, le geste technique, la prise de parole, etc.

Jardiner ensemble donne une signification aux apprentissages et une acquisition des savoirs de façon plus durable, facilite l'inclusion des élèves, améliore le climat scolaire et contribue à la réussite de tous.

C'est aussi satisfaisant au besoin d'être en contact avec le vivant en mettant les mains dans la terre en découvrant et maîtrisant l'usage des outils et en prenant le temps de regarder la nature évoluer à son rythme.

Participer à un projet de jardinage, c'est s'engager dans une activité scientifique, esthétique, artistique, culturelle et citoyenne ; c'est apprendre à vivre et faire ensemble, à respecter des règles dans un climat serein et solidaire.

LES PROJETS RÉALISÉS

Créations de plates-bandes, de jardins en carrés, de jardins des connaissances, de plantes dans les classes, de jardinières suspendues...

Initiation au goût à partir des produits récoltés dans le jardin...

Éducation à l'environnement : récupération de l'eau, compostage, étude de la biodiversité...

Spectacle et fête annuelle autour du jardinage, troc de graines et plants...

Tous les supports de présentation sont admis : album (voir dimensions et poids fixés dans le règlement), fichiers numériques, photos ou vidéos à favoriser.

CONCOURS

aux écoles publiques,
aux collèges

et à l'enseignement spécialisé

*Définition de Concours :

n. m., Action d'aider ;

exemple : apporter son concours à un projet.



Pour semer les graines du savoir, du savoir-faire, du savoir-être et récolter les compétences des enfants, valoriser l'École publique ouverte à tous et toutes.

Inscrivez-vous au concours des « Écoles Fleuries »

Tous les documents sont mis à votre disposition sur le site de la Fédération
<http://www.dden-fed.org/missions-dden/les-ecoles-fleuries/>

- Le règlement du concours des Écoles Fleuries
- Le Livret Écoles Fleuries
- La Fiche d'inscription au Concours des Écoles Fleuries
- Le bordereau d'envoi du dossier
- Le Bulletin de viste du jury départemental
- L'affiche du Concours des Écoles Fleuries
- Le logo du Concours des Écoles Fleuries

124, rue la Fayette
75010 Paris

01 47 70 09 59

federation@dden-fed.org



PARTENAIRE

L'ONaCVG s'engage à promouvoir et accompagner le concours «Écoles Fleuries» dont la FDDEN est à l'initiative par les référents régionaux mémoires, les directions départementales, les Hauts lieux de la mémoire nationale et les secteurs d'entretien et de valorisation paysagère des nécropoles et carrés militaires, chaque partie dans son champ de compétences, dans la mesure de ses moyens humains et matériels.

Union DDEN :

Contact :

Adresse :

.....

Tél. :

Port. :

Courriel :

.....

